



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 63195

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la rémunération des séances de soins infirmiers qui, pour la quinzième année consécutive, demeure inchangée avec un tarif de 42,90 F par séance d'une demi-heure. Alors que les soins infirmiers recouvrent des tâches de plus en plus lourdes et complexes, la demande accrue en aide à la personne est de plus en plus difficile à accomplir plus volontiers de l'aide à la vie quotidienne plutôt que des soins d'accompagnement en fin de vie ou des soins de réadaptation aux actes essentiels de la vie. Par ailleurs, les indemnités horokilométriques demeurent inchangées depuis 1984, alors que le prix des carburants n'a cessé de croître. Cet état de fait fragilise et met en péril le système de distribution des soins infirmiers, notamment en zones rurales. Face à cette situation, les professionnels concernés demandent la mise en oeuvre sans délais du plan de soins infirmiers à domicile qui permettant aux infirmières et infirmiers d'exercer pleinement leurs compétences. Ils demandent également la revalorisation des « séances de soins infirmiers », en pleine adéquation avec le niveau de responsabilités demandé, ainsi qu'une hausse substantielle des indemnités horokilométriques en corollaire avec le coût de la vie. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui dire quelles mesures le gouvernement envisage de prendre pour répondre à ces justes revendications.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63195

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3805